

Convocation du 13 juillet 2011

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2011

=====

Le dix neuf juillet deux mil onze, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEMERCIER René, Maire.

Présents : MM. LEMERCIER René, NOEL Nelly, BELHOMME Jérôme, GUILLERME Francis, UNDREINER Brigitte, GUILLERME Pascal, DUREL Claude, TRIPEY Franck, MAUGER Martine, ETASSE Nicole, AUBER Corinne.

Absents : -----

Secrétaire : MR. TRIPEY Franck.

Nombre de Conseillers en Exercice : 11

Nombre de Présents : 11

Nombre de Votants : 11

L'Assemblée approuve le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 28 avril 2011.

REFORME TERRITORIALE – SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :
POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL (N°09/2011)

Monsieur le Maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) notifié le 02 mai 2011 par Monsieur le Préfet de la Manche, conformément à la loi du 16 décembre 2010 portant réforme territoriale.

La Collectivité dispose d'un délai de trois mois à compter de la date de notification, pour émettre un avis sur ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale. A défaut d'un avis motivé dans ce laps de temps, notre avis sera réputé favorable sur la fusion entre la Communauté de Communes de la Hague et la Communauté de Commune de Douve et Divette.

Une étude portant sur les conséquences d'une fusion entre la Communauté de Communes de la Hague et la Communauté de Commune de Douve et Divette vient d'être remise le 1^{er} juillet 2011 par le Cabinet Sémaphore. Le rendu tardif de ces travaux rend difficile une appropriation de ses conclusions par l'ensemble des élus de la Hague que ceux-ci soient communaux ou communautaires.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de surseoir à statuer sur cette question en émettant aujourd'hui un avis défavorable au projet actuel de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet, en indiquant que notre avis définitif sera donné lorsque chacun aura pris le temps de s'imprégner de l'étude et d'en débattre.

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'émettre un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet de la Manche en date du 02 mai 2011, dans l'attente du rendu finalisé de l'étude susvisée. En conséquence, un nouvel avis sera émis pour mi-septembre 2011, au plus tard.

ETUDE DE DEUX DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'Assemblée prend connaissance de deux demandes de subventions émanant des Associations « Défense des victimes du médiateur 50 » et «Les Merlettes», et ne donne pas suite à ces requêtes.

Il est à noter que l'Association «Les Merlettes» sera avisée qu'en l'absence de bilan financier et de projet structuré, il ne sera pas donné suite aux futures demandes de subventions.

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

- Examen de trois dossiers d'urbanisme, à savoir deux certificats d'urbanisme et une déclaration préalable.
- Clôture bois salle de convivialité (côté talus) : Afin de préserver la sécurité en ce lieu, il est envisagé la mise en place d'une clôture en bois. Après réflexion, trois solutions sont retenues. Le choix sera effectué après chiffrage et étude de faisabilité.
- Panneaux électoraux – Pied de mur de soutien : Il sera procédé au chiffrage de l'opération.
- Espace feux salle de convivialité : Mise en œuvre des travaux par l'agent communal d'ici la fin de l'année.
- Noces de Diamant de Mme et Mr CARRE : L'ensemble du Conseil Municipal a été convié à la Cérémonie. A cette occasion, la Commune offrira un bouquet de fleurs aux Epoux.
- Un exemplaire électronique du rapport du Cabinet Sémaphore sur l'étude portant sur les conséquences d'une fusion entre la Communauté de Communes de la Hague et la Communauté de Commune de Douve et Divette, sera envoyé à chaque Membre du Conseil.
- Le 3 septembre prochain, l'équipe municipale mettra en place un solivage au dessus de l'atelier municipal, ainsi qu'un plancher et un escalier.

Le Maire,
René LEMERCIER.